

Préfecture de la Vendée  
Service des Installations Classées  
29 Rue Delille,  
85000 La Roche-sur-Yon

MORTAGNE SUR SEVRE, le 16 juillet 2018

**Objet : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement**

**Demande de régularisation administrative : dossier d'Autorisation Environnementale – traitement de déchets non dangereux -**

Monsieur le Préfet,

Je soussigné,

Nom et qualité du pétitionnaire :	Monsieur Franck BERREBI, agissant en qualité de Président
Raison sociale :	RECYC-MATELAS GRAND OUEST
Statut juridique :	SAS
Adresse du siège social :	21, rue Saint Vincent, 92700 COLOMBES
Adresse du site :	Zone Industrielle de Saint Philibert, 100 rue du Puy Nardon, 85290 MORTAGNE SUR SEVRE
N° SIRET :	789 249 950 00013

Vous adresse le Dossier de Demande D'autorisation Environnementale de la société RECYC MATELAS GRAND OUEST qui est installée sur la commune de MORTAGNE SUR SEVRE.

La société RECYC-MATELAS GRAND OUEST est spécialisée dans la déconstruction de matelas usagés, par le recyclage des matières qui les composent. Elle offre une alternative à l'enfouissement des matelas usagés.

La société possède une unité de traitement, objet de ce rapport, située sur la commune de MORTAGNE SUR SEVRE soumise à Déclaration sous la rubrique 2791 de la nomenclature des installations classées pour un volume d'activité de 9,2 t/j. Le récépissé de déclaration date du 7 décembre 2012.

La société prévoit l'extension de son activité pour un volume annuel de 9000 t de matelas usagé soit environ 32 t/j.

Le volume de matelas usagé présent sur le site en 2012 atteignant déjà les 1680 m<sup>3</sup>, la société RECYC MATELAS était soumise à autorisation sous la rubrique 2714-1. Ainsi le présent projet concerne la régularisation administrative de la société RECYC MATELAS.

Le site actuel est composé d'un unique bâtiment, il est situé sur un terrain d'une surface de 1,4 ha. L'extension de l'activité est prévue sans nouvelle construction sur le site ni augmentation du périmètre du site. L'ensemble des produits (matière entrante et produits finis) sont stockés à l'intérieur du bâtiment. Seules les bennes de déchets sont stockées à l'extérieur.

Au niveau de cet établissement seront exercées ou présentes, des activités et installations, régies par la réglementation relative aux installations classées par la protection de l'environnement. Celles-ci apparaissent dans le tableau ci-après :

Rubrique	Désignation	Grandeurs caractéristiques	Obligation administrative
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j (A - 2) 2. Inférieure à 10 t/j (DC)	La quantité de déchets non dangereux traités par jour sera de 32 t/j  Soit 9000 tonnes/an	Autorisation
2714-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 1000 m <sup>3</sup> (A - 1) 2. supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> mais inférieure à 1000 m <sup>3</sup> (D)	Le volume de matelas susceptible d'être présent dans l'installation est de 1680 m <sup>3</sup>	Autorisation
2663-1	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétique) stockage de : 1-l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyurethane, de polystyrène, etc.. a. Supérieure ou égale à 45 000 m <sup>3</sup> (A - 2) b. supérieure ou égale à 2000 m <sup>3</sup> mais inférieure à 45 000 m <sup>3</sup> (E) c. supérieure ou égale à 200 m <sup>3</sup> mais inférieure à 2 000 m <sup>3</sup> (D)	La quantité de mousse mis en balle sera de 460 m <sup>3</sup>	Déclaration

Le rayon d'affichage pour l'enquête publique retenue d'après la nomenclature est de 2 km, les communes concernées par ce rayon d'affichage sont **MORTAGNE SUR SEVRE, SAINT LAURENT SUR SEVRE, LA VERRIE.**

Notre établissement s'engage à supporter les frais liés à l'enquête publique (frais relatifs à la publication dans la presse d'un avis concernant l'enquête publique, d'un avis concernant l'arrêté d'autorisation, frais d'impression et d'apposition des affiches nécessaires à l'enquête, frais afférents au déroulement de l'enquête - indemnisation du commissaire enquêteur).

Le dossier technique établi conformément au Code de l'Environnement accompagne la présente demande.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées,

*Fait à MORTAGNE SUR SEVRE, le 16 juillet 2018*

*M. BERREBI, Président*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a small dot.

Pièces jointes :

- ◇ *Notice Non technique, Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers (volet séparé),*
- ◇ *Notice descriptive,*
- ◇ *Etude d'impact,*
- ◇ *Etude des dangers,*
- ◇ *Plans,*
- ◇ *Annexes.*